

# Vingt ans de politique sociale européenne : les faits marquants de 1999 à 2018

**Boris Fronteddu et Denis Bouget**

## Introduction : historique et sources

Pour fêter les vingt ans du *Bilan social* de l'Union européenne, nous avons regroupé et résumé la chronologie des « faits marquants » de la politique sociale de l'Union européenne de 1999 à 2018. La source principale est l'ensemble des chronologies publiées chaque année dans le Bilan depuis 2001, rédigées par Christophe Degryse directeur d'édition du *Bilan social* de l'UE jusqu'en 2009, puis par Cécile Barbier, chercheuse à l'OSE, de 2010 à 2017. Les années 1999 et 2000 ont été complétées, dans le même esprit, par Boris Fronteddu. La chronologie en 2018, résumée ici<sup>1</sup>, a été établie par Boris Fronteddu et Denis Bouget.

Chaque année, la chronologie, dans le *Bilan*, représentait une vingtaine de pages retraçant plus d'une centaine d'événements, publications ou décisions. Pour établir la chronologie sur vingt ans (1999-2018), une sélection a été opérée en fonction des grands

### Note au lecteur

Quelques informations sur la lecture de la chronologie. Sauf exception, chaque année est résumée, sans indication de la source. À partir de 2015, la chronologie des événements marquants de l'année est publiée dans le *Bilan social de l'Union européenne* de l'année suivante. Par exemple, la chronologie de l'année 2017 est publiée dans le *Bilan social 2018*. La grande majorité des directives du domaine social sont décidées par le Conseil et le Parlement européen, il n'en est donc pas fait mention lorsque c'est le cas. En revanche, les directives du Conseil seul sont identifiées comme telles.

Les dates d'adoption des directives sont celles inscrites dans leur titre. En source, est indiquée la référence au Journal officiel de l'Union européenne (acronyme simplifié « JO ») concerné, avec la date de publication. Dans le cas des accords-cadres sont identifiées la signature de ces accords par les partenaires sociaux et leur transposition en directives.

La dénomination de la Cour de justice des Communautés européennes et celle de la Commission des Communautés européennes ont été modifiées avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (2009). Sauf exception, les liens internet ne sont pas indiqués, la source mentionnée est suffisante pour retrouver facilement le texte concerné.

1. La chronologie complète de l'année 2018 (Fronteddu et Bouget 2019) est publiée en ligne : [bit.ly/ETUIBilan1999-2019FR](http://bit.ly/ETUIBilan1999-2019FR)

textes d'orientation politique et, surtout, des textes qui constituent le cadre réglementaire social européen : règlements, directives et décisions, jurisprudence sociale de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les « synthèses de législation » disponibles sur le site Eur-Lex (portail permettant l'accès au droit de l'Union européenne) ont également permis de remonter dans l'histoire, parfois très longue, des dossiers législatifs qui ont joué un rôle pivot dans la construction de la politique sociale européenne.

Les ouvrages d'Amandine Crespy (2019), de Philippe Pochet (2019) et de Jean Lapeyre (2017 : 169) ont également constitué des cadres de référence afin d'appréhender les tendances sur le long terme en matière de politique sociale.

## 1999

**1<sup>er</sup> janvier** : dans le cadre de la troisième phase de l'Union économique et monétaire, l'euro est officiellement introduit dans onze États membres (AT, BE, DE, ES, FI, FR, IE, IT, LU, NL, PT) et les taux de conversion avec les monnaies participantes sont définitivement fixés. JO L 139 du 11 mai 1998, 1-8.

**15 mars** : la Commission des Communautés européennes (ci-après la Commission européenne), présidée par Jacques Santer démissionne suite à un rapport d'experts indépendants révélant des dysfonctionnements, et par crainte d'une motion de censure au Parlement européen (PE), IP/99/179.

**1<sup>er</sup> mai** : entrée en vigueur du traité d'Amsterdam. Le traité intègre le Protocole social et l'égalité hommes-femmes. Les mesures pour l'égalité de traitement et de rémunération entre les hommes et les femmes sont désormais adoptées à la majorité qualifiée et en codécision. Il définit également la protection de la santé humaine comme clause transversale dans l'ensemble des politiques communautaires, JO C 340 du 10 novembre 1997, 1-144.

**28 juin** : le Conseil adopte la directive 1999/70/CE relative à l'accord-cadre sur le travail à durée déterminée, accord signé le 18 mars par les partenaires sociaux, la Confédération européenne des syndicats (CES), l'Union des confédérations des industries et des employeurs d'Europe (UNICE) et le Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics et des services d'intérêt général (CEEP). La directive est publiée au JO L 175 du 10 juillet 1999, 43-48. Elle vise à lutter contre les discriminations à l'égard des travailleurs sous contrat à durée déterminée et à lutter contre les renouvellements successifs abusifs de contrats à durée déterminée.

**22 juillet** : à l'issue des élections européennes, le Parlement européen compte 626 eurodéputés. Avec un taux de participation de 49,5 %, le Parti populaire européen (PPE) remporte 233 des sièges (37,2 % du total), le Parti socialiste européen (PSE) 180 (28,7 %) et le Parti européen des démocrates, libéraux et conservateurs (ELDR) 50 des sièges (8 %). *Résultats des élections européennes — 1999 — Union européenne*<sup>2</sup>.

---

2. <http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/in-the-past/previous-elections>

**16 septembre** : Romano Prodi issu du parti démocrate-chrétien italien est nommé à la tête de la Commission européenne, JO L 192 du 24 juillet 1999, 53-54.

**21 septembre** : de l'arrêt Albany de la Cour de Justice des Communautés européennes (ci-après Cour de Justice de l'Union européenne, CJUE), il ressort que les représentants des salariés et des employeurs peuvent créer collectivement un fonds de pension sectoriel unique et demander conjointement aux autorités de rendre l'affiliation à ce fonds obligatoire pour tous les travailleurs du secteur. Affaire C-67/96.

**15-16 octobre** : la première Convention de la société civile au niveau européen se tient au sein du Comité économique et social européen (CESE) afin de définir la « société civile organisée ». CESE, *La société civile organisée au niveau européen. Actes de la Première Convention*, Bruxelles, 15 et 16 octobre 1999.

**26 octobre** : aux termes de l'arrêt Sirdar, les forces armées des États membres doivent, en général, respecter le principe d'égalité hommes-femmes. Néanmoins, « le droit communautaire prévoit des exceptions strictement limitées (...) lorsque le sexe est une condition déterminante pour l'exercice d'une activité ». Affaire C-273/97.

2000

**15 février** : conformément à l'arrêt Commission/France, les travailleurs salariés et indépendants travaillant dans un autre État membre que l'État de résidence ne sont pas soumis à la législation de sécurité sociale de l'État de résidence. Affaire C-34/98.

**24 mars** : le Conseil européen adopte la Stratégie de Lisbonne 2000-2010 dont l'objectif est de faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». La stratégie fixe des objectifs politiques, économiques, sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la lutte contre le réchauffement climatique. À cette fin, le Conseil entend généraliser et renforcer la méthode ouverte de coordination (MOC). Conclusions, 24 mars 2000.

**23 juin** : l'UE et 77 États du groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) signent l'Accord de Cotonou (2000-2020) succédant aux Conventions de Lomé initiées en 1975 et balisant les relations UE-ACP pour les vingt prochaines années. L'accord repose sur la coopération au développement, la coopération politique et la coopération économique et commerciale. JO L 317 du 15 décembre 2000, 3-353.

**28 juin** : la Commission européenne adopte un nouvel Agenda social traçant des lignes directrices d'une stratégie pluriannuelle visant à « moderniser le modèle social européen ». La Commission invite les partenaires sociaux à « jouer pleinement leur rôle à tous les niveaux », COM (2000) 379 final.

**29 juin** : adoption de la directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. Le texte proscrit toute discrimination directe ou indirecte basée sur l'origine ethnique de la personne et autorise des mesures spécifiques de discrimination positive. JO L 180 du 19 juillet 2000, 22-26.

**3 octobre** : aux termes de l'arrêt Simap, le temps de garde des équipes « de premiers soins » doit être considéré comme du temps de travail si la garde requiert leur présence dans un établissement de santé. En revanche, pour les médecins dont la garde requiert uniquement d'être joignable à tout moment, seul le temps effectivement passé à prester des services de premiers soins doit être considéré comme du temps de travail. Affaire C-303/98.

**27 novembre** : adoption de la directive 2000/78/CE portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Le texte établit un cadre général visant à lutter contre toute forme de discrimination dans le monde du travail et dans le cadre de l'affiliation à certains organismes. Le texte souligne l'importance du dialogue social dans la lutte contre les discriminations. JO L 303 du 2 décembre 2000, 16-22.

**7-9 décembre** : proclamation de la Charte des droits fondamentaux de l'UE au Conseil européen de Nice. Le Conseil approuve l'Agenda social et la Conférence intergouvernementale s'accorde sur un projet pour le traité de Nice. La protection et l'inclusion sociales sont intégrées dans le dispositif de la Méthode ouverte de coordination (MOC). Conclusions, 7-9 décembre 2000.

## 2001

**22 février** : la Commission européenne adopte son premier « Tableau de bord de la mise en œuvre de l'agenda pour la politique sociale » listant les progrès réalisés dans le domaine de la politique sociale conformément à l'Agenda social approuvé lors du Conseil européen de Nice. COM (2001) 104 final.

**26 février** : signature du traité de Nice préparant l'élargissement à dix nouveaux États membres (Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie). La codécision est étendue à un large éventail de domaines tels que la lutte contre les discriminations ou la cohésion économique et sociale. Le processus de majorité qualifiée est réformé et étendu à 27 nouveaux champs politiques dont la politique commerciale commune et la coopération judiciaire civile. Le traité facilite également le recours à la coopération renforcée. JO C 80 du 10 mars 2001, 1-87.

**12 juillet** : dans l'arrêt Smits et Peerbooms, la CJUE réaffirme que les activités médicales relèvent du champ d'application de la libre prestation de services tout en soulignant les « incontestables particularités » de ce secteur d'activité. Ces particularités peuvent, en l'occurrence, justifier le régime d'autorisation préalable instauré par les

Pays-Bas pour la prise en charge, par la caisse maladie néerlandaise, des soins dispensés dans un établissement de santé non conventionné et situé dans un autre État membre. Affaire C-157/99.

**8 octobre** : à l'issue de 31 ans de négociations, la formation du Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales (EPSCO) adopte le règlement (CE) n° 2157/2001 concernant le statut de la société européenne (SE), et la directive 2001/86/CE sur la participation des travailleurs. La SE prend la forme d'une société de capitaux par actions au capital minimum de 120 000 euros. L'information et la consultation transnationales des travailleurs sont assurées au sein de cette nouvelle structure d'entreprise. JO L 294 du 10 novembre 2001, 132.

**14-15 décembre** : le Conseil européen réuni à Laeken sous la présidence belge du Conseil de l'Union européenne adopte la Déclaration sur l'avenir de l'Union européenne, et convoque une Convention chargée de préparer la prochaine Conférence intergouvernementale, ouvrant la voie à la future grande réforme de l'UE. Conclusions, 14 et 15 décembre 2001.

## 2002

**11 mars** : adoption de la directive 2002/14/CE établissant un cadre général pour l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises. Le texte prévoit des normes procédurales minimales en ce qui concerne l'information et la consultation des travailleurs dans les domaines de l'emploi et de la conjoncture économique. JO L 80 du 23 mars 2002, 29-34.

**11 mars** : adoption de la directive 2002/15/CE relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier. Le texte fixe des standards minimums en termes de santé et de sécurité pour les travailleurs du secteur. Les conducteurs « indépendants » sont exclus du champ d'application de la directive. JO L 80 du 23 mars 2002, 35-39.

**16 juillet** : la CES, le CEEP et l'UNICE/UEAPME<sup>3</sup> signent un accord autonome sur le télétravail. Cet accord vise, entre autres, à définir la notion de télétravailleur, à améliorer la qualité du télétravail et à garantir les mêmes droits au télétravailleur qu'au travailleur prestant ses heures au sein de l'entreprise. L'accord souligne également le caractère volontaire du télétravail. *Framework agreement on telework*, 16 juillet 2002.

**23 septembre** : adoption de la directive 2002/73/CE modifiant la directive 76/207/CE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles et les conditions de travail. Elle définit le harcèlement sexuel et prévoit la suppression des plafonds pour les réparations et dédommagements dans la grande

---

3. Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

majorité des cas. La directive requiert des États membres de mettre en place des agences promouvant l'égalité des chances. JO L 269 du 5 octobre 2002, 15-20.

**23 septembre** : adoption de la directive 2002/74/CE modifiant la directive 80/987/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur. La directive adapte la définition de l'état d'insolvabilité aux nouvelles tendances législatives dans les États membres. JO L 270 du 8 octobre 2002, 10-13.

**23 septembre** : adoption d'un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique (2003-2008). Doté d'un budget de 312 millions d'euros, le programme vise à améliorer l'information et les connaissances relatives à la santé publique, renforcer la capacité des pouvoirs publics et des systèmes de santé à réagir rapidement et de manière coordonnée aux menaces ainsi qu'à promouvoir la santé et la prévention des maladies. JO L 271 du 9 octobre 2002, 1-12.

**6 novembre** : la Commission européenne adopte le règlement (CE) n° 2204/2002 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité instituant la Communauté européenne. Il s'agit d'un règlement d'exemption pour les aides d'État visant à stimuler l'emploi. Les États membres doivent vérifier la compatibilité de leurs aides d'État avec les critères et modalités définies par la Commission. JO L 337 du 13 décembre 2002, 3-14.

## 2003

**4 mars** : le Conseil adopte la décision créant un sommet social tripartite pour la croissance et l'emploi. « Le sommet a pour mission d'assurer de façon permanente [...] la concertation entre le Conseil, la Commission et les partenaires sociaux. Il permettra aux partenaires sociaux au niveau européen de contribuer, dans le cadre du dialogue social, aux différentes composantes de la stratégie économique et sociale intégrée, y compris dans sa dimension de développement durable » (art. 2). JO L 70 du 14 mars 2003, 31.

**27 mars** : adoption de la directive 2003/18/CE modifiant la directive 83/477/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante pendant le travail. La directive généralise l'interdiction des activités exposant les travailleurs aux fibres d'amiante et renforce les mesures de prévention pour les travailleurs *de facto* exposés au produit (travaux de démolition, désamiantage, etc.). JO L 97 du 15 avril 2003, 48.

**13 mai** : revenant sur sa jurisprudence antérieure (arrêt Smits du 12 juillet 2001 cité plus haut), la Cour conclut, dans son arrêt Müller-Fauré, qu'il n'est pas établi que la suppression d'une exigence d'autorisation préalable porterait atteinte aux caractéristiques essentielles des régimes néerlandais d'assurance maladie. Le principe de la libre prestation des services s'oppose à une réglementation qui exige une autorisation préalable de l'assuré, même dans le cadre d'un régime de prestations en

nature en cas de soins non hospitaliers dispensés dans un autre État membre par un prestataire non conventionné. Affaire C-385/99.

**22 juillet** : adoption du règlement (CE) n° 1435/2003 relatif au statut de la société coopérative européenne et de la directive 2003/72/CE concernant l'implication des travailleurs. Les sociétés coopératives opérant dans au moins deux États membres peuvent désormais souscrire à cette nouvelle entité juridique pour faciliter leur organisation administrative et bureaucratique. JO L 207 du 18 août 2003, 1-36.

**24 juillet** : selon l'arrêt Altmark de la CJUE, les interventions financières en faveur des services publics ne constituent pas des aides d'État au sens du droit communautaire. Affaire C-280/00.

**9 octobre** : selon l'arrêt Jaeger de la CJUE, le temps de garde d'un médecin, lorsque sa présence est requise au sein d'un établissement de santé, doit être considéré comme du temps de travail, même s'il est autorisé à se reposer sur son lieu de travail pendant les périodes où ses services ne sont pas requis. Affaire C-151/02.

**16 octobre** : les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro nomment le Français Jean-Claude Trichet à la tête de la Banque centrale européenne pour huit ans. JO L 277 du 28 octobre 2003, 16.

**4 novembre** : adoption de la directive 2003/88/CE concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail. Elle établit des normes minimales concernant le repos journalier et hebdomadaire, les temps de pause, la durée hebdomadaire maximale du travail ou encore la durée du travail de nuit, et prévoit des dérogations sous certaines conditions. JO L 299 du 18 novembre 2003, 9-19.

## 2004

**27 janvier** : la Communauté européenne du rail (CER) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) signent deux accords paritaires. Le premier vise notamment à faciliter l'interopérabilité des travailleurs, à garantir un niveau sécurité suffisant et à lutter contre le dumping social. Le deuxième vise à établir un « équilibre » entre la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs d'une part et la flexibilité des services de transport ferroviaire d'autre part. JO L 195 du 27 juillet 2005, 18-21.

**29 avril** : adoption du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Celui-ci vise à faciliter la libre circulation des personnes en garantissant la portabilité de leurs droits relatifs aux prestations de sécurité sociale. JO L 166 du 30 avril 2004, 1-123.

**1<sup>er</sup> mai** : l'Union européenne s'élargit à dix nouveaux États membres (Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Chypre, Malte) et devient l'« Europe des 25 ». JO L 168 du 1<sup>er</sup> mai 2004.

**1<sup>er</sup> juin** : entrée en vigueur de la carte européenne d'assurance maladie. Celle-ci remplace les formulaires jusque-là nécessaires pour un traitement médical dans un État membre autre que celui de la résidence. JO L 276 du 27 octobre 2003, 19-21.

**20 juillet** : à l'issue des élections européennes, le Parlement européen compte désormais 732 membres. Avec un taux de participation des électeurs de 45,5 %, le Parti populaire européen (PPE) remporte 268 sièges (36,6 % du total), le Parti socialiste européen (PSE) 200 (27,3 %) et l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE) 88 (12 %). Résultats des élections européennes – 2004 – Union européenne<sup>4</sup>.

**8 octobre** : signature d'un accord autonome entre partenaires sociaux européens sur le stress au travail. Cet accord vise à outiller et sensibiliser les employeurs à la détection et la prévention du stress au travail. *Framework agreement on work-related stress*, 8 octobre 2004.

**22 novembre** : le Portugais José Manuel Barroso, membre du PPE, est nommé à la tête de la Commission européenne. JO L 333 du 9 novembre 2004, 12-13.

**13 décembre** : adoption de la directive 2004/113/CE relative à l'égalité entre les femmes et les hommes en dehors du lieu de travail. Celle-ci vise à lutter contre les discriminations genrées directes et indirectes. Les différences de traitement ne sont justifiées que si celles-ci poursuivent un objectif légitime tel que la protection contre les violences sexuelles. JO L 373 du 21 décembre 2004, 37-43.

## 2005

**1<sup>er</sup> avril** : l'Institut syndical européen (ETUI<sup>5</sup>), l'Académie syndicale et le Bureau technique syndical (BTS) pour la santé et la sécurité fusionnent en un Institut syndical européen pour la recherche, l'éducation et la santé-sécurité.

**28 juin** : le Conseil adopte deux règlements (CE) n° 1055/2005 et (CE) n° 1056/2005. Ceux-ci modifient le règlement (CE) n° 1466/97 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires et à la surveillance et la coordination des politiques économiques, ainsi que le règlement (CE) n° 1467/97 qui vise à accélérer la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs. Cela finalise la révision du Pacte de stabilité et de croissance en instaurant plus de flexibilité dans le cadre de cette procédure de déficit excessif. JO L 174 du 7 juillet 2005, 1-9.

**18 juillet** : le Conseil adopte la directive 2005/47/CE concernant l'accord entre la CER et la ETF sur certains aspects des conditions d'utilisation des travailleurs mobiles effectuant des services d'interopérabilité transfrontalière dans le secteur ferroviaire (voir 27 janvier 2004). JO L 195 du 27 juillet 2005, 15-18.

---

4. <http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/in-the-past/previous-election>

5. <https://www.etuc.org/fr/4-linstitut-syndical-europeen>

**7 septembre** : adoption de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cette directive vise à simplifier et à automatiser la reconnaissance des qualifications d'un État membre à l'autre afin de faciliter la libre circulation des travailleurs et la prestation de services dans un autre pays que celui où les qualifications ont été acquises. JO L 255 du 30 septembre 2005, 22-142.

**4 octobre** : la Confédération européenne des syndicats indépendants (CESI) obtient le statut de partenaire social européen en raison de sa représentativité dans le secteur de l'administration publique centrale. CESI, 04-10-2005 : *La CESI est reconnue comme partenaire social européen*.

**21 novembre** : la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (EFFAT) et le Groupe des employeurs des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (GEOPA-COPA) signent un accord sur la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques de troubles musculosquelettiques (TMS) d'origine professionnelle en agriculture. EFFAT et GEOPA, Accord sectoriel EA (05)220F1, 21 novembre 2005.

**28 novembre** : la Commission européenne adopte une décision sur les aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (tels que les établissements de santé). Ces aides d'État ne sont pas illégales tant qu'elles constituent une compensation pour cette obligation de service public. L'aide d'État ne peut pas excéder le montant nécessaire à cette compensation. JO L 312 du 29 novembre 2005, 67-73.

## 2006

**5 avril** : adoption de la directive 2006/25/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques. Elle prévoit des normes minimales de prévention dans la conception des lieux de travail, les équipements des travailleurs et les procédés et méthodes employés. JO L 114 du 27 avril 2006, 38-59.

**25 avril** : signature du premier accord « multi-secteur » européen pour la santé des travailleurs. L'accord vise à protéger les travailleurs exposés à la silice cristalline, à minimiser cette exposition ainsi qu'à approfondir les connaissances relatives aux impacts de ce produit sur la santé humaine.

**4 juillet** : la CJUE rend son arrêt dit Adelenner. Cet arrêt interprète l'accord-cadre du 18 mars 1999 concernant le travail à durée déterminée. Cette clause implique que le renouvellement de contrats de travail à durée déterminée successifs nécessite des « raisons objectives ». Affaire C-212/04.

**1<sup>er</sup> novembre** : congrès fondateur de la Confédération syndicale internationale (CSI) à Vienne, qui résulte de la fusion des deux grandes internationales, la confédération

internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT). ITUC-CSI, Programme de la CSI.

**5 décembre** : lancement du PROGRAMme pour l'Emploi et la Solidarité Sociale (PROGRESS), le nouveau programme intégré pour l'emploi et la solidarité sociale. Doté d'un budget de 700 millions d'euros pour la période 2007-2013, le programme vise à soutenir les objectifs fixés par l'agenda social et la stratégie générale de l'UE pour l'emploi et la croissance. JO L 315 du 15 novembre 2006, 1-8.

**12 décembre** : adoption de la directive 2006/123/CE dite « directive services ». Le texte a cristallisé les tensions politiques au cours des deux dernières années, car elle impliquait une mise en concurrence accrue au sein du secteur européen des services. Dans la version finale, le « principe du pays d'origine » a été remplacé par le « principe de libre prestation des services ». JO L 376 du 27 décembre 2006, 36-68.

**20 décembre** : création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM) visant à soutenir les travailleurs licenciés dans le cadre d'un renforcement de la concurrence économique globale. Son budget ne peut excéder 500 millions d'euros. JO L 406 du 30 décembre 2006, 1-6.

## 2007

**1<sup>er</sup> janvier** : la Slovénie adopte l'euro et devient le 13<sup>e</sup> État membre de l'Eurogroupe. JO L 195 du 15 juillet 2006, 25-27.

**1<sup>er</sup> mars** : l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne débute ses activités. Elle a pour fonction d'apporter une expertise aux États membres et à leurs institutions en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux. JO L 53 du 22 février 2007, 1-14.

**15 mars** : adoption du règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route. Le règlement vise à faire converger les législations en matière de conditions de travail des chauffeurs routiers. Il impose un temps de repos obligatoire d'au moins 45 heures consécutives toutes les deux semaines et allonge la durée du repos journalier. JO L 102 du 11 avril 2006, 1-14.

**19 mars** : le Conseil régional paneuropéen (CRPE) de la Confédération syndicale internationale (CSI) tient son assemblée constitutive à Rome. ITUC-CSI, *Naissance du CRPE : Un nouvel espoir pour les travailleurs européens*, 20 mars 2007.

**19 avril** : il ressort de l'arrêt Stamatelaki qu'un État membre ne peut exclure des établissements de soins privés situés dans un autre État membre du système de remboursement des frais d'hospitalisation pris en charge par un organe national de sécurité sociale à l'égard de ses assurés. D'autres mesures telles qu'une demande

d'autorisation préalable ou la fixation de barèmes de remboursement peuvent néanmoins être envisagées. Affaire C-444/05.

**26 avril** : la CES, BusinessEurope, l'UEAPME et le CEEP signent un accord autonome pour lutter contre le harcèlement et la violence au travail. *Framework agreement on harassment and violence at work*, 26 avril 2007.

**14 juin** : dans son arrêt *Commission/Royaume-Uni*, la CJUE légitime l'utilisation, dans la législation britannique sur la sécurité au travail, de la clause « raisonnablement praticable » : les obligations de sécurité de l'employeur peuvent être limitées par des considérations de nature économique. Affaire C-127/05.

**21-22 juin** : le Conseil européen réuni à Bruxelles donne son accord à l'entrée de Chypre et Malte dans la zone euro au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Conclusions, 21-22 juin 2007.

**25 juin** : le Parlement européen (PE) et le Conseil signent les deux premières demandes d'aide financière du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM), pour Peugeot (PSA) et Renault. JO L 294 du 13 novembre 2007, 21-22.

**15 novembre** : la nouvelle société européenne BASF SE, établie à Ludwigshafen (Allemagne) conclut un accord sur la participation des travailleurs. Celui-ci constitue à ce jour une avancée significative vers une large participation obligatoire des travailleurs au sein d'une entreprise européenne, par le biais du conseil d'entreprise européen de BASF et la représentation des travailleurs dans le conseil de surveillance de la société. ETUC, *BASF SE : précurseur d'une plus grande cohésion en Europe*, 22 novembre 2007.

**6 décembre** : les ministres européens de l'Intérieur approuvent l'élargissement de l'espace Schengen à neuf nouveaux États membres : l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Il sera effectif à partir du 21 décembre 2007. JO L 323 du 8 décembre 2007, 34-39.

**11 décembre** : l'arrêt *Viking* de la CJUE confirme que le droit de mener une action collective est un droit fondamental, reconnu par la législation internationale et communautaire. Il peut justifier les restrictions imposées à la liberté fondamentale d'établissement garantie dans le cadre du traité de l'UE, notamment pour protéger les travailleurs et leurs conditions d'emploi. Cependant, la Cour limite le champ d'application d'une telle justification d'une manière qui pourrait faire obstacle à l'exercice du droit d'action collective, en particulier dans des situations transfrontalières. Affaire C-438/05.

**12 décembre** : proclamation solennelle de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Une référence à la Charte sera intégrée au « traité de Lisbonne ». JO C 303 du 14 décembre 2007, 17-35.

**13 décembre** : signature officielle du traité de Lisbonne. Les politiques de lutte contre les discriminations deviennent une compétence réglementaire soumise au vote à la majorité qualifiée ou au processus de codécision. La législation concernant la protection

sociale des travailleurs migrants pourra être applicable aux travailleurs salariés et non-salariés. Le rôle du PE dans sa mission de contrôle de la Commission est renforcé. JO C 306 du 17 décembre 2007.

**18 décembre** : dans l'arrêt Laval, la CJUE reconnaît en droit communautaire le droit fondamental des syndicats de mener des actions de grève contre le dumping social. Néanmoins, l'arrêt condamne le blocus mis en place après l'échec des négociations sur les salaires des ouvriers lettons du chantier, car cela ne constitue pas une mesure légitime pour contraindre l'entreprise à rejoindre une convention collective. Affaire C-341/05.

## 2008

**1<sup>er</sup> janvier** : Chypre et Malte adoptent l'euro, qui devient la monnaie commune de 15 des 27 États membres de l'UE. IP/08/2 et IP/08/6.

**12 février** : dans son arrêt Bupa, le Tribunal de première instance rappelle que les États membres disposent d'une grande marge de manœuvre en ce qui concerne la définition des services d'intérêt économique général. Affaire T-289/03.

**3 avril** : la CJUE, dans l'affaire opposant le Land de Basse-Saxe à Dirk Rüffert, administrateur judiciaire de l'entreprise Objekt und Bauregie, a déterminé qu'un État membre n'est pas en droit d'imposer aux entreprises établies dans d'autres États membres une convention collective qui n'est pas d'application sur l'ensemble de son territoire. Affaire C-346/06.

**15 avril** : conformément à l'arrêt Impact de la CJUE, la succession injustifiée de contrats à durée déterminée est illégale. Cet arrêt offre aux travailleurs à durée déterminée une meilleure protection de leurs droits en vertu du droit européen. Affaire C-268/06.

**17 juin** : adoption du règlement (CE) n° 592/2008 modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non-salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté. Le texte actualise des dispositions annexes pour tenir compte des modifications législatives de certains États membres. JO L 177 du 4 juillet 2008, 1-5.

**7 juillet** : la Commission européenne adopte le règlement (CE) n° 800/2008 autorisant automatiquement les aides d'État à l'emploi et à la croissance. Ce règlement harmonise les exemptions préexistantes et étend les catégories d'aides d'État couvertes par ces exemptions. JO L 214 du 9 août 2008, 3-47.

**15 septembre** : la banque américaine Lehman Brothers, quatrième banque d'investissement des États-Unis, fait officiellement faillite et entraîne dans sa chute les Bourses du monde entier. La planète plonge dans l'une des pires crises financières de l'histoire. The Financial Times, *Lehman Brothers files for bankruptcy*, 16 septembre 2008.

**27-28 septembre** : la crise financière s'étend à l'UE. Les autorités belges, luxembourgeoises et néerlandaises organisent, par une action concertée, le sauvetage de la bancassurance belgo-néerlandaise Fortis. Commission européenne, Cas N° COMP/M.5384 – BNP Paribas/Fortis, 3 décembre 2018.

**3 octobre** : la Commission européenne publie la recommandation 2008/867/CE sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, structurée autour de trois objectifs complémentaires : un complément de ressources adéquat, des marchés du travail favorisant l'insertion et l'accès à des services de qualité. JO L 307/11 du 18 novembre 2008, 11-14.

**19 novembre** : adoption de la directive 2008/104/CE sur le travail intérimaire. Le texte vise à garantir l'égalité de traitement entre les travailleurs intérimaires et les travailleurs sous contrat à durée indéterminée en termes de conditions essentielles de travail, d'accès aux équipements collectifs et d'accès à la formation. JO L 327 du 5 décembre 2008, 9-14.

**14 novembre** : la zone euro entre en récession. Euractiv, 14 novembre 2008<sup>6</sup>.

**12 décembre** : la Suisse devient le 25<sup>e</sup> membre de l'espace Schengen. JO L 53 du 27 février 2008, 50-79.

## 2009

**1<sup>er</sup> janvier** : la Slovaquie intègre la zone euro qui regroupe 16 États membres. JO L 195 du 24 juillet 2008, 1-3.

**10 mars** : selon l'arrêt Hartlauer/Autriche, les régimes d'autorisation imposés par les autorités autrichiennes pour l'établissement de polycliniques indépendantes constituent une restriction à la liberté d'établissement. Affaire C-169/07.

**6 mai** : adoption de la directive 2009/38/CE sur l'institution d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure dans les entreprises de dimension communautaire et les groupes d'entreprises de dimension communautaire en vue d'informer et de consulter les travailleurs. La directive vise à renforcer les dispositions des comités d'entreprise européens, en particulier, lors de restructurations et/ou de fusions/acquisitions, et à augmenter le nombre de comités d'entreprise européens au sein des sociétés transnationales. JO L 122 du 16 mai 2009, 28-44.

**18 juin** : le Conseil adopte le règlement (CE) n° 546/2009 actualisant les règles du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation dans le contexte de la crise économique et financière. JO L 167 du 29 juin 2009, 26-29.

---

6. <https://www.euractiv.com/section/euro-finance/news/eurostat-euro-zone-officially-enters-recession/> (article en anglais).

**18 juin** : adoption de la directive 2009/52/CE dite directive « sanctions » prévoyant des normes minimales concernant les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Elle impose aux employeurs des mesures pour lutter contre l'exploitation des travailleurs en séjour irrégulier. JO L 168 du 30 juin 2009, 133-141.

**18 juin** : la CES, BusinessEurope, l'UEAPME et le CEEP adoptent l'accord-cadre révisé sur le congé parental qui rallonge sa durée d'au moins trois à quatre mois dont une partie devient non transférable. Les travailleurs ont droit de bénéficier de conditions adaptées au retour d'un congé parental. Les partenaires sociaux ou les États membres sont libres de déterminer la durée du préavis pour notifier à l'employeur l'exercice de son droit au congé parental. *Framework Agreement on Parental Leave (revised)*, 18 juin 2009.

**14 juillet** : à l'issue des élections européennes, le nouveau Parlement européen compte 736 eurodéputés. Le taux de participation poursuit sa baisse et atteint 42,97 %. Le PPE remporte 265 sièges (36 % du total), les socialistes et démocrates (S&D) 184 (25 %) et l'ALDE 84 (11,4 %). Résultats des élections européennes – 2009 – Union européenne<sup>7</sup>.

**17 juillet** : l'Association européenne des employeurs hospitaliers (HOSEEP) et la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) signent un accord-cadre sur la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et de la santé. L'accord concerne tous les travailleurs du secteur en ce compris les stagiaires, les apprentis, les travailleurs de services annexes et les travailleurs intérimaires et temporaires.

**16 septembre** : adoption du règlement (CE) n° 987/2009 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. Le texte prévoit l'application d'une législation unique, l'égalité de traitement, la portabilité des droits et la totalisation des périodes d'assurance. JO L 284 du 30 octobre 2009, 1-42.

**1<sup>er</sup> décembre** : entrée en vigueur du traité de Lisbonne, intitulé traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

## 2010

**10 février** : José Manuel Barroso entame un second mandat comme président de la Commission européenne. JO L 20 du 26 janvier 2010, 5-6.

**8 mars** : Le Conseil adopte la directive 2010/18/UE en application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BusinessEurope, l'UEAPME, le CEEP et la CES et abrogeant la directive 96/34/CE (voir 18 juin 2009). JO L 68 du 18 mars 2010, 13-20.

---

7. <http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/in-the-past/previous-elections>

**25 mars** : la CES, BusinessEurope, l'UEAPME et la CEEP signent un accord autonome sur les marchés de travail inclusifs. Cet accord vise à établir un cadre général afin de faciliter l'insertion sur le marché du travail notamment par le biais de campagnes de sensibilisation, d'une collaboration avec les systèmes éducatifs et de formation, et de plans de développement de compétences individuels. *Framework agreement on inclusive labour markets*, 25 mars 2010.

**28 avril** : adoption du règlement (UE) n° 437/2010 qui renforce le soutien financier du Fonds européen de développement régional (FEDER) à la rénovation et la reconstruction de logements pour les communautés marginalisées dont les communautés Roms. JO L 132 du 29 mai 2010, 1-2.

**2 mai 2010** : premier plan d'assistance à la Grèce. En contrepartie d'un prêt de 110 milliards d'euros sur trois ans, la Grèce doit s'engager à des réformes structurelles : suppression d'avantages salariaux et gel des salaires pendant trois ans ; flexibilité accrue du marché du travail ; augmentation de la TVA.

**10 mai** : adoption de la directive 2010/32/UE portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP. JO L 134 du 1er juin 2010, 66-72.

**16 juin** : adoption du règlement (UE) n° 539/2010/UE facilitant l'accès aux fonds structurels pour faire face à la crise économique. JO L 158 du 24 juin 2010, 1-6.

**17 juin** : le Conseil européen ouvre les négociations d'adhésion avec l'Islande. Conclusions, 17 juin 2010.

**17 juin** : le Conseil européen adopte la stratégie « Europe 2020 » qui donne la priorité à l'emploi, à la recherche et l'innovation, à la lutte contre le changement climatique, à l'éducation, à l'inclusion sociale, et à la lutte contre la pauvreté. Conclusions, 17 juin 2010.

**7 juillet** : adoption de la directive 2010/41/UE concernant l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante. Le texte vise à offrir une meilleure protection sociale aux travailleurs indépendants via, entre autres, des prestations de maternité et de retraite. JO L 180 du 15 juillet 2010, 1-6.

**7 décembre** : le Conseil adopte la décision d'exécution 2011/77/UE sur l'octroi d'une assistance financière à l'Irlande. Dans le cadre d'un programme d'assistance de 85 milliards d'euros négocié avec la Troïka<sup>8</sup>, des prêts d'un montant de 22,5 milliards d'euros seront alloués à l'Irlande par le biais du Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF). JO L 30 du 4 février 2011, 34-39.

---

8. La Troïka européenne est un groupe de décision constitué de la Commission européenne (CE), de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI). Il est créé dans le contexte des « plans de sauvetage » de Chypre, de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, causés par la crise financière mondiale.

2011

**1<sup>er</sup> janvier** : l'Estonie devient le 17<sup>e</sup> pays de la zone euro. JO L 196 du 28 juillet 2010, 24-26.

**12 janvier** : la Commission européenne publie le premier Examen annuel de la croissance (AGS) dans le cadre du Semestre européen et, plus largement, de la stratégie Europe 2020. IP/11/22.

**14 février** : adoption du règlement (UE) n° 11/2011 sur l'initiative citoyenne européenne. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2014, il permettra aux citoyens de l'UE de demander que des propositions législatives sur une question précise soient présentées. JO L 65 du 11 mars 2011, 1-22.

**9 mars** : adoption de la directive 2011/24/UE relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. Ce texte complète la législation en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale et définit les responsabilités des États membres en termes de dispense, de paiement et de remboursement des soins de santé transfrontaliers. JO L 88 du 4 avril 2011, 34-39.

**24-25 mars** : le Conseil européen adopte le « pacte Euro plus » ainsi que la révision limitée du traité TFUE pour y inscrire les conditions d'institution du Mécanisme européen de stabilité (MES). Ce dernier succède au Fonds européen de stabilité financière (FESF) et au Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF). Conclusions, 24 et 25 mars 2011.

**13 avril** : le Tribunal de l'UE annule une partie du règlement (CE) n° 983/08 relative au financement du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), attaqué par l'Allemagne au motif que ce programme ne relève plus de la politique agricole commune, mais des politiques sociales qui sont de la compétence des États membres. TUE, Affaire T-576/08.

**3 mai** : par décision d'exécution, le Conseil approuve le programme d'ajustement économique du Portugal. Le programme prévoit une enveloppe de prêt de 78 milliards d'euros octroyé par l'UE (par le biais du MES et du FESF) et du FMI. Les réformes conditionnelles portent sur le gel des salaires des fonctionnaires, une hausse des impôts et des privatisations. JO L 159 du 17 juin 2011, 88-92.

**24 juin** : le Conseil européen nomme l'Italien Mario Draghi président de la BCE pour huit ans à dater du 1<sup>er</sup> novembre 2011. JO L 173 du 1<sup>er</sup> juillet 2011, 8.

**21 juillet** : les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro s'accordent sur le deuxième plan d'assistance à la Grèce et sur l'extension du FESF. Conseil européen, Déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro et des institutions de l'UE.

**8-16 novembre** : le Pacte de stabilité et de croissance est profondément réformé par le biais d'une série de cinq règlements et d'une directive<sup>9</sup> constituant le « *Six-Pack* » qui entre en vigueur le 13 décembre. Ces nouvelles législations visent à renforcer le contrôle budgétaire des États membres et à s'assurer qu'ils n'affichent pas des déficits excessifs. JO L 306 du 23 novembre 2011.

**20 décembre** : la Commission européenne adopte la décision 2012/21/UE relative à l'application de l'article 106 § 2 TFUE aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. Ce texte élargit les critères de sélection dans le cadre de procédures publiques d'appels d'offre. JO L 7 du 11 janvier 2012, 289-296.

2012

**9 janvier** : la Commission européenne lève 3 milliards d'euros sur les marchés financiers par le biais du Mécanisme européen de stabilisation financière, à destination de l'Irlande et du Portugal, deux pays sous assistance financière de l'UE. MEMO /12/138.

**2 février** : les États membres de la zone euro signent un traité intergouvernemental instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES). Les capacités d'action du MES sont renforcées et fusionnées avec le Fonds européen de stabilisation financière créé deux ans plus tôt. Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), Union européenne, DOC 12/3, 1<sup>er</sup> février 2012.

**21 février** : les ministres des Finances de la zone euro annoncent un nouvel accord d'assistance financière à la Grèce de 130 milliards d'euros, en contrepartie d'une baisse du salaire minimum et de la poursuite des réformes sur le marché du travail. *Eurogroup statement*, 21 février 2012.

**2 mars** : le Conseil européen octroie le statut de pays candidat à l'entrée dans l'UE, à la Serbie. Conclusions, 2 mars 2012.

**25 avril** : la Commission européenne adopte le règlement (UE) n° 360/2012 énonçant les conditions dans lesquelles le soutien accordé aux prestataires de services d'intérêt économique général ne constitue pas une aide d'État au sens de l'article 107 TFUE. JO L 114 du 26 avril 2012, 8-13.

**9 juin** : les pays de la zone euro décident d'une aide massive à destination finale des seules banques espagnoles pouvant aller jusqu'à 100 milliards d'euros. Déclaration du sommet de la zone euro, 9 juin 2012.

**29 juin** : le Conseil européen ouvre les négociations d'adhésion avec le Monténégro. Conclusions, 29 juin 2012.

---

9. Les règlements (UE) n° 1173/2011, (UE) n° 1174/2011, (UE) n° 1175/2011, (UE) n° 1176/2011, (UE) n° 1177/2011 et la directive 2011/85/UE.

**6 septembre** : la Banque centrale européenne (BCE) annonce le lancement d'un nouveau programme, *Outright Monetary Transactions* (transactions monétaires fermes) (OMT), destiné à racheter des dettes publiques d'États membres de la zone euro. BCE, *Technical features of Outright Monetary Transactions*, 6 septembre 2012.

**25 octobre** : adoption du règlement (UE) n° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur. Ce texte fixe les règles relatives à l'utilisation du système d'information du marché intérieur et codifie l'utilisation et l'échange entre États membres des données personnelles de citoyens européens. JO L 316 du 14 novembre 2012, 1-11.

**20 novembre** : le FMI publie les conclusions du 6<sup>e</sup> examen trimestriel du Portugal, qui permet le versement d'une nouvelle tranche d'aide de 2,5 milliards d'euros dans le cadre de son plan de sauvetage international de 78 milliards d'euros. CE, *The Economic Adjustment Programme for Portugal Sixth Review – Autumn 2012*, décembre 2012.

## 2013

**20 février** : la Commission européenne publie une communication intitulée « Investir dans le domaine social en faveur de la croissance et de la cohésion, notamment par l'intermédiaire du Fonds social européen, au cours de la période 2014-2020 ». Ce document soumet des orientations aux États membres afin de parvenir à la réalisation des objectifs définis dans la stratégie Europe 2020 notamment par le biais du soutien financier de l'Union. COM (2013) 083 final.

**21 mars** : la BCE fait pression sur le gouvernement chypriote afin qu'il s'accorde sur la mise en œuvre d'un programme avec l'UE et le FMI en menaçant de couper, le 25 mars, la ligne de crédit maintenant à flot le système bancaire chypriote. BCE, *Governing Council decision on Emergency Liquidity Assistance requested by the Central Bank of Cyprus*, 21 mars 2013.

**25 mars** : parmi les conditions imposées à Chypre pour bénéficier du prêt de 10 milliards d'euros, l'Eurogroupe et le FMI imposent des pertes sur les dépôts non garantis, supérieurs à 100 000 euros. Il s'agit de la première mise à contribution des épargnants, le « bail-in ». *Eurogroup statement*, 25 mars 2013, uniquement en anglais.

**22 avril** : face à la dégradation de la situation des jeunes sur le marché du travail en Europe, le Conseil publie une recommandation sur l'établissement d'une « garantie pour la jeunesse ». 2013/C 120/01 ; JO C 120/1 du 26 avril 2013, 1-6.

**21 mai** : dans le cadre de la réforme du Pacte de stabilité et de croissance, le PE et le Conseil adoptent les règlements (UE) n° 472/12 et 473/13 constituant le *Two-Pack* qui s'ajoute au *Six-Pack*. JO L 140 du 27 mai 2013.

**1<sup>er</sup> juillet** : la Croatie devient le 28<sup>e</sup> État membre de l'UE. JO L 112 du 24 avril 2012.

**3 juillet** : selon le Comité européen des droits sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe, la Suède viole la charte sociale européenne révisée, particulièrement dans le cadre des travailleurs détachés suite à l'introduction de la Loi Laval dans la foulée de l'arrêt Laval de la CJUE. CEDS, LO et TCO/Suède, réclamation n° 85/2012, décision sur la recevabilité et le bien-fondé du 3 juillet 2013.

**27 septembre** : Chypre reçoit une tranche de crédit de 1,5 milliard d'euros par le biais du MES, prévue pour recapitaliser le secteur bancaire. JO L 250 du 20 septembre 2013, 40-44.

**22 octobre** : adoption de la décision relative aux menaces transfrontalières graves sur la santé et abrogeant la décision 2119/98/CE. Le texte vise à renforcer la coordination et la coopération entre les États membres en vue d'améliorer la prévention et la lutte contre les maladies graves. JO L 293 du 5 novembre 2013, 1-15.

**20 novembre** : adoption de la directive 2013/55/UE modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n° 1024/20 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur. L'adoption de cette directive mène à la création d'une carte professionnelle européenne. JO L 354 du 28 décembre 2013, 132-170.

**17 décembre** : adoption de six règlements relatifs à la mise en œuvre de la politique de cohésion pour 2014-2020 (UE 1299/2013, UE 1300/2013, UE 1301/2013, UE 1302/2013, UE 1304/2013, UE 1305/2013). JO L 347, 259-548.

## 2014

**21 janvier** : lancement des négociations d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Conseil de l'UE, *First Accession Conference with Serbia*, 5486/14, 21 janvier 2014.

**12 février** : le Fonds monétaire international annonce le versement de 910 millions d'euros au Portugal portant à 25,1 milliards ses prêts accordés depuis le début de l'assistance financière en mai 2011. FMI, Press release n° 14/55, 12 février 2014.

**26 février** : adoption de la directive 2014/36/UE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier. JO L 94 du 28 mars 2014, 375-390.

**19 mars** : la Commission européenne accepte la première initiative citoyenne européenne (ICE). Les organisateurs de « Right2Water » lui demandent « de faire en sorte que tous les citoyens de l'UE jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement, de veiller à ce que l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux règles du marché intérieur et soient exclus de la libéralisation, et d'intensifier ses efforts pour garantir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement dans le monde entier ». COM (2014) 0177 final.

**16 avril** : adoption de la directive 2014/50/UE relative aux prescriptions minimales visant à accroître la mobilité des travailleurs entre les États membres en améliorant l'acquisition et la préservation des droits à pension complémentaire. JO L 128 du 30 avril 2014, 1-7.

**15 mai** : directive 2014/66/UE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe. JO L 157 du 27 mai 2014, 1-22.

**26-27 juin** : le Conseil européen accorde le statut de pays candidat à l'Albanie. Conclusions, 26-27 juin 2014.

**1<sup>er</sup> juillet** : à l'issue des élections européennes, 751 eurodéputés ont été élus, avec un taux de participation de 42,6 %. Le Parti populaire européen (PPE) remporte 221 sièges (29,4 % du total) et les socialistes & démocrates (S&D) 191 (25,4 %). Pour la première fois, avec 70 sièges (9,3 %), le parti des conservateurs et réformistes européens (ECR) détrône l'Alliance des libéraux et démocrates européens (ALDE) et devient le troisième plus grand parti européen. Résultats des élections européennes — 2014 — Union européenne<sup>10</sup>.

**1<sup>er</sup> novembre** : le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker, membre du PPE, prend ses fonctions comme président de la Commission européenne. JO L 299 du 17 octobre 2014, 29-31.

**11 novembre** : selon la CJUE, la directive « citoyen de l'Union » et le règlement sur la coordination des systèmes de sécurité sociale ne s'opposent pas à une réglementation nationale qui exclut les ressortissants d'autres États membres du bénéfice de certaines « prestations spéciales en espèces à caractère non contributif » dans la mesure où ces ressortissants d'autres États membres ne bénéficient pas d'un droit de séjour dans l'État membre d'accueil. Affaire C-333/13.

## 2015

**22 janvier** : la BCE annonce un programme étendu d'achats d'actifs. Le programme, présenté comme un « assouplissement quantitatif » à l'européenne, sera effectif à partir de mars 2015 pour un montant de 60 milliards d'euros par mois d'achats de titres des secteurs privé et public. BCE, *Déclaration introductive*. Mario Draghi, *Président de la BCE*, Francfort, 22 janvier 2015.

**4 février** : la BCE suspend l'acceptation de la dette grecque comme garantie, forçant les banques grecques à recourir aux liquidités d'urgence pour se financer, ce qui suppose l'accord du Conseil des gouverneurs de la BCE, mais aussi à un coût de l'emprunt plus élevé. BCE, *Eligibility of Greek bonds used as collateral in Eurosystem monetary policy operations*, Communiqué de presse, 4 février 2015.

---

<sup>10</sup>. <http://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/in-the-past/previous-elections>

**25 juin** : adoption du règlement (UE) n° 2015/1017 établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques, qui doit être mis en place en partenariat étroit avec la Banque européenne d'investissement (BEI). JO L 169 du 1<sup>er</sup> juillet 2015, 1-38.

**5 juillet** : référendum en Grèce sur le projet de programme proposé par la Troïka. Le « non » l'a emporté par 61,3 % avec un taux de participation de 62 %. Agence Europe, Bulletin Quotidien Europe n° 11351, 5 juillet 2015.

**6 juillet** : en réponse au « non » grec, la BCE maintient l'accès des banques grecques à la fourniture de liquidité d'urgence (FLU) à son niveau de 89 milliards d'euros. La BCE refuse toute augmentation demandée par la Grèce, ce qui limite fortement les relations financières entre la Grèce et les autres pays de la zone euro. BCE, Maintien de la fourniture de liquidités d'urgence en faveur des banques grecques, 6 juillet 2015.

**19 août** : adoption du troisième programme d'ajustement économique pour la Grèce. L'aide financière d'un montant maximal de 86 milliards d'euros émane du MES. Le programme devrait se poursuivre jusqu'au 20 août 2018. JO L 2019 du 20 août 2015, 12-16.

**15 septembre** : la CJUE confirme sa jurisprudence *Dano* en validant la législation allemande qui refusait l'accès à une prestation d'assistance sociale aux citoyens européens ayant circulé et séjournant dans un État membre d'accueil sans être en mesure de subvenir à leurs propres besoins. Affaire C-67/14.

## 2016

**1<sup>er</sup> janvier** : le règlement (UE) n° 806/2014 relatif au Mécanisme de résolution unique (MRU) devient pleinement opérationnel. Le MRU met en œuvre la directive 2014/59/UE relative au redressement et à la résolution des établissements de crédit dans la zone euro. La directive, applicable à toute l'Union, vise à mettre un terme aux opérations de sauvetage des banques par les autorités publiques. JO L 225 du 30 juillet 2014, 1-90.

**8 mars** : dans le cadre du rapport des cinq présidents<sup>11</sup>, la Commission européenne lance une consultation publique sur le socle européen des droits sociaux. Le socle dont la nature juridique est imprécise devrait concerner au premier chef les pays de la zone euro et est ouvert à la participation des autres États membres. COM (2016) 127 final.

**10 mai** : les parlements nationaux de Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie déclenchent la procédure dite du « carton jaune » à l'égard de la proposition de la Commission européenne visant à modifier la directive 96/71/CE sur le détachement des travailleurs. COM (2016) 505 final, 20 juillet 2016.

---

11. Commission européenne, *Le rapport des cinq Présidents : compléter l'Union économique et monétaire européenne*, 22 juin 2015.

**12 mai** : le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne adoptent un nouvel accord interinstitutionnel en vue d'améliorer la qualité et les résultats de la législation européenne, intitulé « Mieux légiférer ». L'accord établit une série d'instruments pour améliorer la qualité de la législation de l'Union : recourir à des analyses d'impact régulières ; effectuer des consultations publiques ; procéder à l'évaluation *ex post* de la législation existante pour évaluer son efficacité, sa pertinence, sa cohérence et sa valeur ajoutée. JO L 123 du 12 mai 2016, 1-14.

**23 juin** : Les Britanniques votent sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'UE. À la question « Le Royaume-Uni doit-il rester un membre de l'Union européenne ou quitter l'Union européenne ? » 51,9 % des votants répondent « Quitter l'Union européenne ». Le taux de participation est de 72,2 %. C'est le début du « Brexit » (Gov.UK, Brexit).

**30 octobre** : l'Union européenne et le Canada signent l'Accord économique et commercial global, le CETA. L'accord prévoit l'abaissement ou la suppression de la grande majorité des droits de douane et des barrières non tarifaires. Il est aussi un moment de fortes oppositions de nombreuses organisations à l'encontre de cet accord, pour des raisons socio-écologiques. JO L 11 du 14 janvier 2016, 23-1079.

## 2017

**15 juin** : l'Eurogroupe débloque une tranche de prêt à la Grèce. À la suite des nouvelles mesures d'austérité adoptées par le Parlement grec en mai, l'Eurogroupe envisage un allègement de la dette publique grecque au terme de ce plan d'aide, si celle-ci se révélait « insoutenable ». *Eurogroup statement on Greece*, 15 juin 2017.

**17 novembre** : le socle européen des droits sociaux est proclamé et signé par le Conseil, le Parlement européen et la Commission européenne lors du sommet social de Göteborg pour une croissance et des emplois équitables. Il devient le moteur de la dimension sociale du Semestre européen. JO C 428 du 13 décembre 2017, 10-15.

**20 décembre** : selon la CJUE, le service de mise en relation avec des chauffeurs non professionnels fourni par « Uber » relève des services dans le domaine des transports. Les États membres peuvent, par conséquent, réglementer les conditions de prestation de ce service. Affaire C-434/15.

## 2018

**21 février** : la CJUE, à propos du temps de garde d'un pompier belge, confirme que ce temps doit être considéré comme un temps de travail, même si cette activité est assurée par le salarié à domicile, et ce, conformément au droit belge du travail. Affaire C-518/15.

**22 février** : la CJUE juge que, dans le cadre d'un licenciement collectif, la grossesse n'est pas un motif suffisant pour empêcher le licenciement. Inversement, la grossesse (ou l'accouchement récent) ne doit pas non plus devenir un critère prioritaire dans la désignation des salariés licenciés. Affaire C-103/16.

**21-22 juin** : l'Eurogroupe annonce la fin du 3<sup>e</sup> plan de sauvetage financier à la Grèce et donne son accord pour lui attribuer un troisième et dernier prêt de 15 milliards d'euros. *Eurogroup statement on Greece*, 22 juin 2018.

**28 juin** : adoption de la directive 2018/957/UE sur le détachement des travailleurs. Le principe du « salaire égal à travail égal dans un même pays » demeure la doctrine qui fonde la nouvelle directive. Les travailleurs détachés dans un pays pourront bénéficier des mêmes primes et remboursements que les nationaux. Le détachement est limité à une année. Le secteur des transports est exclu du champ d'application. JO L 173 du 9 juillet 2018, 16-24.

**28 juin** : adoption de la directive 2018/958/UE relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation des professions. Le texte établit des règles pour les examens de proportionnalité réalisés par les États membres avant la création ou la modification de réglementations professionnelles. JO L 173 du 9 juillet 2018, 25-34.

**6 septembre** : la CJUE juge que les travailleurs détachés qui remplacent d'autres travailleurs détachés ne peuvent pas être considérés comme une exception à la règle : tout travailleur bénéficie du régime de sécurité sociale du pays où il travaille et non pas de son pays d'origine. Affaire C-527/16.

**4 octobre** : la CJUE juge que la durée du congé parental ne peut pas être considérée comme une période de travail qui sert de référence pour définir le nombre de jours de congé annuel d'un salarié. Affaire C-12/17.

## Références

- Barbier C., Chronologie, Bilan social de l'Union européenne (éditions 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017), Bruxelles, ETUI et OSE.
- Bulletin quotidien Europe. <https://agenceurope.eu>
- Crespy A. (2019) L'Europe sociale. Acteurs, politiques, débats, Bruxelles, Éd. Université de Bruxelles.
- Degryse C., Chronologie, Bilan social de l'Union européenne (éditions 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009), Bruxelles, ETUI et OSE.
- Eur-Lex, traités d'adhésion. <https://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/treaties/treaties-accession.html?locale=fr>
- Fronteddu B. et Bouget D. (2019) L'Union européenne en 2018 : les faits marquants, in Vanhercke B., Ghailani D. et Spasova S. (dir.) Bilan social de l'Union européenne 1999-2019 (version électronique), Bruxelles, ETUI et OSE. [bit.ly/ETUIBilan1999-2019FR](http://bit.ly/ETUIBilan1999-2019FR)
- Lapeyre J. (2017) Le dialogue social européen. Histoire d'une innovation sociale (1985-2003), Bruxelles, ETUI.
- Pochet P. (2019) A la recherche de l'Europe sociale, Paris, Éd. Presses universitaires de France.
- Sénat (France), Europe. <https://www.senat.fr/europe/index.html>

Tous les liens ont été vérifiés le 28 novembre 2019.